



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-58392>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **24-58392**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Métropole Aix-Marseille-Provence

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20005480700017

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13007

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 13

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 724A159

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** DGD Transition environnementale Sport culture équipements

**Adresse mail du contact :** Aicha.ngar@ampmetropole.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du code de la commande publique permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation (ces documents devront être fournis pour chacun des membres du groupement éventuel) : - Une lettre de candidature (sur papier libre, DUME ou DC1 transmis en annexe) comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant). Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, la désignation du mandataire, ainsi que la répartition des prestations. - Une déclaration sur l'honneur (sur papier libre, DUME ou DC1 transmis en annexe), pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants

du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Conformément aux dispositions de l'article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019, si le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessous, il est autorisé à prouver sa capacité économique ou financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou DC2 transmis en annexe).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Conformément au I. - de l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019, l'acheteur exige la production des renseignements et documents suivants : - Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années. - l'attestation d'inscription du commissaire aux comptes titulaire, et du commissaire aux comptes suppléant, sur la liste des commissaires aux comptes conformément à l'article 822-1 du Code de Commerce.

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 13/06/2024 à 12:30

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Critères d'attribution** : - Prix : 70 % - Valeur technique : 30 % \* Sous-critère A : Adéquation des moyens humains mis à disposition pour réaliser les prestations : 50 % \* Sous-critère B : Pertinence de la méthodologie mise en oeuvre pour réaliser les prestations : 50 %

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Désignation d'un commissaire aux comptes dans le cadre de la création de la Société Publique Locale (SPL) Energies de Provence

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 79212300

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Le présent marché consiste en la nomination, pour les besoins de la future Société Publique Locale (SPL) Energies de Provence, d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant appelé à remplacer (en application de l'article L823-1 du code de commerce) le titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, pour les exercices 2024 à 2029. Il est précisé que la société est en cours de création, que la date de clôture de l'exercice social déterminée par les statuts est le 31 décembre ; la durée du premier exercice est estimée à 6 mois. La présente consultation concerne ainsi l'exécution des prestations relevant du mandat de commissaire aux comptes dans les conditions mentionnées au TITRE II du LIVRE VIII du code de commerce.

**Lieu principal d'exécution du marché** : Marseille

**Durée du marché (en mois)** : 72

**Valeur estimée (H.T.)** : 90000 euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Il s'agit d'une consultation passée en procédure adaptée en application des dispositions du 1° de l'article R. 2123-1 du code de la commande publique. - Prix : 70 %  
- Valeur technique : 30 % \* Sous-critère A : Adéquation des moyens humains mis à disposition pour réaliser les prestations : 50 % \* Sous-critère B : Pertinence de la méthodologie mise en oeuvre pour réaliser les prestations : 50 %

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 21/05/2024